

Groupe 11A2 Insecticide

VECTOLEX WSP  
LARVICIDE BIOLOGIQUE

À USAGE RESTREINT  
Granule

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
SENSIBILISANT POTENTIEL  
ATTENTION : IRRITE LES YEUX

NO. D'HOMOLOGATION: 28009  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GUARANTIE:

*Bacillus sphaericus* 2362, serotype H5a5b, strain ABTS 1743 ..... 50 BsITU/mg

NE PAS VENDRE LES SACHETS HYDROSOLUBLES INDIVIDUELLEMENT

Titulaire de l'homologation:  
Valent BioSciences LLC  
1910 Innovation Way, Suite 100  
Libertyville, Illinois, USA  
60048  
1-800-323-9597

Agent canadien:  
Valent Canada, Inc.  
201-230 Hanlon Creek Blvd  
Guelph, Ontario  
N1C 0A1

Contenu net: 400g (40 sachets par sac d'aluminium, chaque sachet contient 10g)

Date de fabrication:

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**NATURE DE LA RESTRICTION:** Ce produit doit être employé strictement selon la manière autorisée. Vérifier auprès des autorités provinciales pour s'assurer d'utiliser les permis appropriés, si requis.

**LIMITATIONS:**

**NE PAS** appliquer directement dans les réservoirs d'eau potable traitée ou dans les contenants d'eau potable.

**USAGES RESTREINTS- MODE D'EMPLOI :**

Appliquer dans les cunettes (puisards) lorsque des larves de moustique sont présentes. Pour de meilleurs résultats, effectuer le traitement lorsque de jeunes larves sont présentes. Appliquer de nouveau à un intervalle minimum des deux semaines si nécessaire, c'est à dire si les relevés indiquent que d'autres applications sont requises. Ne pas appliquer de nouveau avant deux semaines. Ne pas appliquer plus de six fois par traitement in situ par saison.

**Mises en garde concernant ce produit:**

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour tout renseignement, s'adresser au fabricant au 1-800-323-9597 ou obtenir des conseils techniques du distributeur ou de votre représentant. L'application de ce produit doit être conforme aux conditions prescrites dans la section « USAGES RESTREINTS » et aux taux recommandés sur la présente étiquette.

Une fois le sac d'aluminium ouvert, utiliser les sachets hydrosolubles en dedans d'une journée.

**CONTRÔLE DES LARVES DE MOUSTIQUE**

VectoLex WSP est un larvicide biologique pour les moustiques. Il n'est pas efficace contre les moustiques adultes et les pupes. Appliquer dans les cunettes lorsque des larves de moustique sont présentes. Pour de meilleurs résultats, effectuer le traitement lorsque de jeunes larves sont présentes.

<b>Pour utiliser dans:</b>	<b>Espèces de moustiques contrôlés</b>	<b>Taux d'application et intervalle</b>	<b>Méthode d'application</b>
Cunettes (puisards)	<i>Culex</i> sp. <i>Culiseta</i> sp.	Un sachet (10 g de produit)/cunette.  Ne pas appliquer de nouveau avant deux semaines. Appliquer à un intervalle des deux semaines si les relevés justifient des applications supplémentaires. Ne pas appliquer plus de six fois par traitement in situ par saison	Appliquer manuellement et placer le sachet au centre de la cunette.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Les populations de moustique peuvent contenir certains individus naturellement résistants au VectoLex WSP. Les individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population de moustique si le VectoLex WSP est utilisé de façon répétée comme seul moyen de contrôle dans la même région géographique.

Pour retarder ou éviter la résistance des populations de moustique au VectoLex WSP, il est recommandé de :

- Alternier l'utilisation de VectoLex WSP avec d'autres agents de contrôle dûment homologués au Canada, ne contenant pas de *Bacillus sphaericus* comme ingrédient actif, conditionnellement à ce qu'ils soient homologués pour le contrôle des mêmes insectes nuisibles dans les mêmes sites.
- Traiter une partie du territoire avec une formulation à base de *Bti* ou un insecticide alternatif de manière à assurer l'existence de populations de moustique non exposées au VectoLex WSP à l'intérieur d'un certain secteur géographique.
- L'utilisation d'insecticides dans les programmes de contrôle des moustiques devrait être faite dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturales, biologiques, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour plus d'information ou pour signaler des possibles de résistance, s'adresser à Valent BioSciences LLC à 1-800-323-9597 ou à [www.valentbiosciences.com](http://www.valentbiosciences.com).

## PRECAUTIONS

Peut irriter les yeux. Peut causer de la sensibilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas exposer les sacs à l'eau avant les traitements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, et des chaussures avec des bas lors de la manipulation et de toutes les étapes de nettoyage/réparation. Bien se laver à l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit. Enlever tout vêtement contaminé et bien les laver avant de les utiliser à nouveau.

## PREMIERS SOINS:

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN GÉNÉRAL:** Obtenir de l'aide médicale immédiatement si une irritation ou des symptômes de toxicité apparaissent et persistent, ou si ils sont sévères. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes

**ENTREPOSAGE:** Entreposer entre 0 °C et 25 °C. Garder le contenant à l'endroit et bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ce produit doit être utilisé au cours des 12 mois suivant la date de fabrication. Emballage des sacs hydrosolubles: Les sacs peuvent devenir cassants lorsqu'ils sont entreposés sous 0 °C. Lorsque les sacs sont gelés, manipuler délicatement pour éviter les bris ou laisser dégeler avant de manipuler.

**ÉLIMINATION:**

1. Lorsque les sachets hydrosolubles sont tous utilisés, rendre le sac d'aluminium inutilisable pour usage ultérieur.
2. Éliminer le sac d'aluminium conformément aux exigences provinciales.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, les réserves d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage ou de l'élimination des déchets.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.